



Syndicat National Unitaire

des **INSTITUTEURS, PROFESSEURS des ECOLES et PEGC**
Section des Alpes de Haute Provence

Appt 202, les Hauts de Clubières, 04600 Saint-Auban

06.08.26.70.27

snu04@snuipp.fr

à Mmes et Mrs Les IEN des circonscriptions
de l'éducation nationale des Alpes de Haute Provence

Objet : partenariat USEP

Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur;

Suite à de nombreuses interrogations de la part de nos collègues concernant le partenariat avec l'USEP, souvent présenté comme ayant un caractère obligatoire, nous tenons à rappeler la réponse de Monsieur le DASEN des Alpes de Haute Provence que nous avons interpellé sur le sujet en mars dernier :

« Le partenariat académique avec l'USEP se fait dans le cadre strict de la convention nationale. Mobiliser, favoriser, encourager les partenariats avec l'USEP certes, mais... aucun caractère obligatoire. »

Que le partenariat avec l'USEP soit un moteur, un outil et une aide pour le développement de la pratique sportive dans les écoles, nous y sommes tout à fait favorables. Cependant ce partenariat ne doit en aucun cas être un frein ou une limitation à d'autres initiatives (rencontres sportives locales, collaborations avec les associations municipales etc.). Nous serons vigilants à éviter toute dérive contraignante ou stérilisante des dynamiques sur le terrain.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le SNUipp FSU 04

Stéphane Bouthors Ariane Sedes

Copie : DASEN ; IEN des circonscriptions de Sisteron Sud / Sisteron / Manosque / Digne

En PJ : Convention entre l'USEP et le ministère de l'éducation nationale.